Image not found or type unknown

Recours contre la mairie pour qu'une rue reste piétonne

Par **Violette11**, le **04/12/2011** à **19:15**

Bonjour,

J'habite depuis plusieurs années un immeuble situé dans une rue piétonne. Des panneaux sont situés de chaque côté. Cette rue était fermée par une barrière, l'ouverture de cette barrière se faisait par un système de clé particulière détenue par les gardiens des immeubles. La barrière a été vandalisée il y a plusieurs mois et la rue est ouverte à tous. Nous avons demandé plusieurs fois à la mairie de remplacer cette barrière, mais rien n'est fait.
Avons-nous un recours auprès des services de la mairie puisque ce quartier est dit piéton par leurs services ?
Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés